

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

ARRETÉ DU MAIRE

N° AP_2024_02

Objet : Arrêté municipal portant autorisation de pose d'enseigne

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L581-1 et suivants ainsi que R581-1 et suivants ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande en date du 15/05/2024, et le dossier N°AP 08934524W0002 déposé par Monsieur JUQUEL Laurent, représentant l'enseigne ORANGE STORE, qui sollicite l'installation d'enseignes sise 21 AVENUE DU 08 MAI à SAINT FLORENTIN ;

Vu le dossier fourni dans la demande avec les pièces qui l'accompagnent ;

Le Maire de Saint Florentin,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Le pétitionnaire est autorisé à installer ses enseignes telles que figurant dans le projet joint à l'appui de sa demande.

ARTICLE 2 : Les objets constituant l'enseigne doivent être maintenus en bon état. Toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle demande déposée à la Mairie de Saint Florentin.

ARTICLE 3 : Transmission

Une copie du présent arrêté est transmise au Préfet pour le contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Exécution

Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Délai et voie de Recours

Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour en contester la teneur devant la justice administrative, en l'occurrence le tribunal administratif de Dijon

Fait à Saint Florentin, le 16/05/2024

Le Maire
Yves DELOT

